

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mercredi 23 Août 2023	<b>Séance du Mardi 29 Août 2023</b>
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-trois, le vingt-neuf Août à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : <b>37</b>	
Présents : <b>34</b>	Pour : <b>37</b>	
Absents : <b>8</b>	Contre : <b>0</b>	
Représentés : <b>3</b>	Abstention : <b>0</b>	
Rapporteur	Myriam GAIRAUD	

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Jean FRADIN (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Marc CARAYON (Lacoste), Sébastien VAISSADE (Liausson), Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Sophie ROYON (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault).

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Grégory GUERIN (Paulhan) représenté par Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s : Arnaud MOULS (Canet), Daria PICARD (Ceyras), Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Gérald VALENTINI (Valmascle), Laurent ALBERT (Villeneuveville).

### **Approbation des tarifs « Check tes loisirs »**

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes du Clermontais,

Vu la délibération n°2020.10.27.42 relative à la mise en place du Pass'Vacances en partenariat avec les acteurs locaux et les services de la Communauté de communes du Clermontais participant à l'opération,

Vu le Code général des collectivités territoriales, l'article L5211-10 notamment,

Il est rappelé que le dispositif « Check tes loisirs » a été mis en place par le Réseau jeunes de la Communauté de communes en 2020 sous la dénomination « Pass'Vacances ».

L'objectif de ce projet est d'offrir une palette d'activités de loisirs, culturelles et d'animations aux jeunes de 11 à 25 ans résidant sur le territoire du Clermontais sur chacune des petites vacances scolaires en prenant en charge les activités proposées. Ces activités peuvent varier en fonction de la saisonnalité et des nouvelles activités qui pourraient être proposées et installées sur le territoire. Les partenaires seront contactés afin de définir les tarifs et les conditions d'accueil du jeune.

Le principe est le suivant : Chaque jeune de 11 à 25 ans a la possibilité d'acheter un chéquier qui lui donne droit à plusieurs activités qui seront refacturées par le prestataire à la Communauté de communes.

« **Check Tes Loisirs** » est un chéquier nominatif au prix de 5 € et dégressif en fonction de l'achat pour une fratrie de la même famille : 1 enfant = 5€ ; 2 enfants = 8€ ; 3 enfants et plus 10€, destiné aux **11 – 25 ans** du territoire. Ce dispositif bénéficie du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le chéquier permet ainsi de profiter d'activités culturelles, sportives et de loisirs auprès des structures partenaires.

Les modalités du chéquier sont les suivantes :

<b>Support</b>
Sous un format de carnet d'entrées gratuites, de type chéquier comprenant 5 activités.
<b>Formule</b>
Acteurs locaux et services de la Communauté de communes du Clermontais.
<b>Public visé</b>
11 – 25 ans, résidant sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontais.
<b>Procédé</b>
Le jeune après avoir procédé aux formalités administratives, achètera un carnet avec 5 activités proposées qui ont une durée de validité sur la période de vacances inscrite sur le carnet à souche.
Un seul carnet par vacances/jeune. Tarif dégressif si plusieurs jeunes dans la même famille.
<b>Tarifs</b>
5€ le Check tes loisirs - 8€ les 2 Check tes loisirs - 10€ les 3 Check tes loisirs et plus.
<b>Modalités</b>
100 Check tes loisirs seront mis en vente à chacune des petites vacances scolaires à l'espace jeune. Les acteurs locaux ou services de la Communauté de communes (voir gratuité ou facturation pour les services communautaires) seront payés à l'issu des vacances avec les justificatifs correspondants à leur activité.
<b>Durée du projet</b>
A partir des vacances d'automne 2023.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

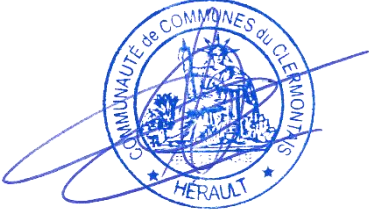
Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Madame GAIRAUD et après en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** les tarifs et les conditions d'attributions du chéquier nominatif « Check tes loisirs » exposés ci-dessus,
- **PREND ACTE** que ces conditions et cette tarification s'appliqueront dès les vacances d'automne 2023,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

<p>La secrétaire de séance,</p>  <p>Isabelle SILHOL</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,</p>  <p>Claude REVEL</p>
--	---